

RESPONSABLE DES BÂTIMENTS CHARGÉ OU CHARGÉE DE MAINTENANCE DU PATRIMOINE BÂTI

La ou le responsable des bâtiments

Propose et met en œuvre les programmes de travaux, veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité. Organise et coordonne aux plans technique, administratif et financier, l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts. Il est garant de la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires).

Le chargé ou la chargée de maintenance du patrimoine bâti

Conçoit, fait réaliser, en régie directe ou par des entreprises, des travaux de construction, rénovation ou aménagement concernant le patrimoine bâti, gère les équipements techniques de la collectivité.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

La ou le responsable des bâtiments :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti
- Montage, planification, coordination d'opérations de construction, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien, maintenance des bâtiments
- Coordination des services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et l'acte de construire
- Supervision de projets et représentation du maître d'ouvrage
- Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments

Le chargé ou la chargée de maintenance du patrimoine bâti :

- Réalisation d'études et conception
- Gestion de l'entretien et de la maintenance des équipements et du patrimoine
- Coordination des services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et l'acte de construire
- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité du bâti

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les responsables des bâtiments et les chargés de maintenance du patrimoine bâti représentaient 5 600 agents au 31 décembre 2012. Leurs effectifs sont très répartis sur l'ensemble des collectivités territoriales. Leur rôle d'ingénierie est important en matière de sécurité des bâtiments existants, mais aussi quant à la bonne réalisation des travaux et à la préservation du patrimoine bâti de la collectivité.

ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines du BTP, de l'ingénierie des bâtiments, de la maintenance et de l'exploitation
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieures territoriaux ; catégorie B, cadres d'emplois des techniciens et techniciennes territoriaux.

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- l'évolution de la demande sociale, le développement des démarches participatives et la prise en compte de la maîtrise d'usage ;
- la réforme du code de l'urbanisme, des marchés publics ;
- l'évolution des normes techniques et les nouveaux matériaux, la qualité environnementale et la transition énergétique ;
- la difficulté de financement des opérations, la gestion par autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP), les modes de gestion ;
- le développement des intercommunalités et de la mutualisation, le travail collaboratif ;
- le management par projets, les organisations transverses et la coopération.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Le contexte économique très difficile du secteur du bâtiment, comme la baisse des budgets d'investissement et de fonctionnement, mais également l'évolution des technologies, font de ces deux profils, des acteurs clés de la conservation, de l'amélioration et de la production du patrimoine bâti à l'heure de la transition énergétique.

• SCÉNARIO 1

La contrainte budgétaire rend ce patrimoine « pesant », et pas simplement en investissement.

La recomposition territoriale, permet d'optimiser les questions d'étude, d'ingénierie et de gestion du patrimoine. La mise en synergie des acteurs locaux facilite la mise en œuvre des projets de conservation, de rénovation et de construction des bâtiments.

• SCÉNARIO 2

Le développement durable et la transition énergétique dans le bâtiment induisent une mise en synergie des compétences et un travail collaboratif. Cela se traduit par l'adoption de la modélisation des données et informations bâtimentaires (ou BIM). Les métiers et pratiques professionnelles en sont totalement transformés pour une plus grande qualité environnementale et une meilleure maîtrise du coût global.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

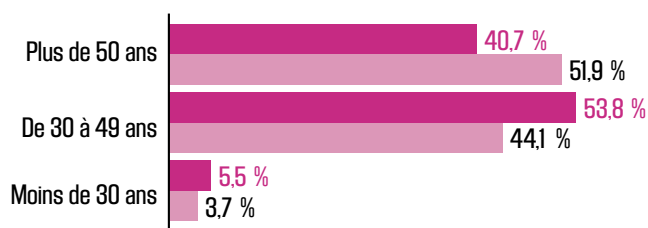
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

5 600 agents

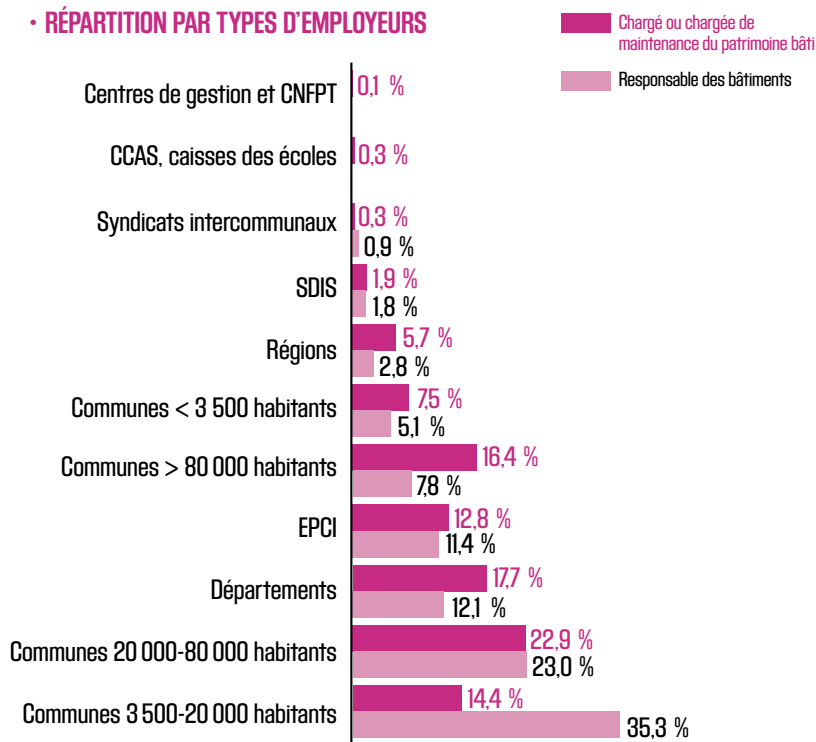
2,1 % d'agents à temps non complet

14,3 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

Responsable des bâtiments :

48,1% de catégorie A

26,2% de catégorie B

25,3% de catégorie C

Chargé ou chargée de maintenance du patrimoine bâti :

7,3% de catégorie A

64,8% de catégorie B

27,2% de catégorie C

88,5% d'agents titulaires

11,5% d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **47 ans**

Part des plus de 55 ans :

- Responsable bâtiment : **31,3%**

- Gestionnaire technique : **23%**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Bâtiment, patrimoine bâti	4 100	74
Autres services	1 500	26